

LA CGT A VOS CÔTÉ POUR LA DÉFENSE DE VOS MÉTIERS

Depuis 2012, date de la dernière élection TPE, la CGT a œuvré à la Chambre Nationale des Greffes des Tribunaux de commerce pour améliorer les conditions de vie des salarié-e-s, et notamment sur la défense de la profession dans le cadre de la loi MACRON et des attaques du gouvernement contre les professions réglementées. Extrait du tract de janvier 2015 :

La CGT reçue par le sénat

Le 26 janvier, date d'ouverture des débats à l'Assemblée Nationale, la CGT a de nouveau battu le pavé pour dire « **NON** » à ce projet de loi.

Des centaines de salarié-e-s des professions réglementées juridiques et judiciaires se sont ainsi retrouvés derrière la banderole de la Fédération des Sociétés d'Études. Le cortège s'est caractérisé par son dynamisme et sa détermination. Nous ne pouvons que saluer et remercier ces salarié-e-s qui, au nom de la profession, ont répondu présents.

C'est dans ce cadre qu'une commission sénatoriale nous a reçus. Cela nous a permis de défendre nos analyses et nos propositions à partir du rapport de force que nous avons su créer. Que ce soit sur les tarifs réglementés, les périmètres d'exercice des professions, la liberté d'installation ou encore la structuration capitaliste des « entreprises » de ces professions, nous avons toujours mis en exergue les questions d'emploi, de conditions de travail et d'amélioration du service public. D'une certaine façon, nous remettons en cause, par ce biais, la politique néolibérale menée par le gouvernement.

Les batailles que nous avons menées à tous les niveaux ont eu pour conséquence l'utilisation du 49-3 à l'Assemblée Nationale. Celui qui en 2006 affirmait que la mise en œuvre de cette procédure était un « déni de démocratie », n'a pas hésité à l'utiliser. Cet aveu de faiblesse de ce gouvernement montre que rien n'est perdu. Notons d'ailleurs que depuis août, le projet a singulièrement évolué, même si cela est nettement insuffisant. Il est évident que le « deal » avec Bruxelles sur le déficit budgétaire a pesé.

C'est pourquoi, la CGT a pris l'initiative d'une journée de grève et de manifestation le 9 avril 2015. Il s'agira là encore de peser sur la loi. Nous avons besoin d'être nombreux. Cette loi ne doit pas passer. Nous ne pouvons laisser nos emplois, nos conditions de travail et le service public en matière juridique et judiciaire entre les mains d'un banquier.

**TOUS ENSEMBLE LE 9 AVRIL 2015
POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI MACRON**

Salariés des très petites entreprises

Élections TPE 2016

Salarié-e-s des Greffes des Tribunaux de Commerce qui travaillent dans les études de moins de 11 salarié-e-s, vous êtes appelé-e-s à participer à l'élection professionnelle qui se tiendra du 28 novembre au 12 décembre 2016. Celle-ci vous permettra d'élire le syndicat qui vous représentera, et défendra vos intérêts, dans la négociation de branche.

Donnez-lui la force nécessaire pour continuer en votant pour les listes CGT !

La CGT vous la connaissez. Première organisation syndicale, elle est toujours présente par l'action, par ses propositions, pour défendre l'intérêt des salarié-e-s. Solidaire, disponible pour vous soutenir en cas de difficulté, **la CGT propose et s'engage avec vous.**

Madame, Monsieur,

Salarié-e d'une très petite entreprise, vous êtes appelé-e à participer à une élection professionnelle pour élire **le syndicat qui vous représentera** dans les négociations nationales et dans les branches professionnelles (*conventions collectives, accords interprofessionnels*).

Votre vote contribuera aussi à **la désignation des conseillers prud'hommes** de votre département.

Pour la première fois, par votre vote vous allez participer à la désignation de **vos représentants qui siègeront dans la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI)** de votre région. Les représentants CGT, désignés par votre vote, sont comme vous salarié-e d'une TPE, ils porteront vos revendications, vos aspirations afin que vos droits soient reconnus et défendus. Ces nouveaux lieux de dialogue social dans les territoires devront prendre en compte vos besoins, le droit à la formation professionnelle, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'accès aux activités sociales, culturelles et sportives.

POUR UN MEILLEUR PARTAGE DES RICHESSES QUE NOUS CRÉONS :

1.800 €/mois

C'est le salaire minimum que nous revendiquons pour un salarié sans diplôme.

32 h

C'est la durée hebdomadaire nécessaire pour créer des millions d'emplois. Pour travailler tous, travaillons moins !

Droit à la formation

La formation professionnelle doit permettre, aux salarié-e-s, de franchir les étapes d'une trajectoire professionnelle choisie et évolutive.

3.218 €/mois

C'est le salaire minimum que nous demandons pour le premier niveau de la catégorie « Cadres ».

60 ans

Comme âge de départ à la retraite à taux plein. Et même **55 ans** pour celles et ceux qui ont eu une carrière longue et/ou pénible.

Droit à la santé

Nous militons pour la création d'organisations du travail qui ne soient pas destructrices, mais qui permettent l'épanouissement de tous.

La CGT s'engage à porter ces exigences à tous les niveaux, dans les branches professionnelles, au plan interprofessionnel, au sein des territoires.



**POUR DÉFENDRE
NOS DROITS
VOTONS**



Du 28 novembre au 12 décembre 2016 tpe.cgt.fr

LA REPRÉSENTATIVITÉ POUR LES CONVENTIONS COLLECTIVES

Les résultats des élections TPE contribuent, avec l'addition des élections des entreprises de plus de 11 salarié-e-s, à déterminer la représentativité de chaque organisation syndicale au niveau de la branche. Leur donnant le droit ou pas de négocier, de s'opposer, de signer les accords interprofessionnels, les conventions collectives, même si nous savons que 50% des salarié-e-s des TPE précisent ne pas connaître leurs droits.

Il est important de donner par notre vote de la force à la CGT. Contrairement à ce que véhiculent souvent les médias, la négociation est une priorité de la CGT et elle signe de nombreux accords comme celui sur le 13^{ème} mois. Mais elle n'appose sa signature seulement et toujours, dans l'intérêt des salarié-e-s. Pour peser, obtenir de nouvelles avancées sociales et construire notre avenir, invitons tous nos collègues de travail à voter CGT.

POUR UNE MEILLEURE INFORMATION

Au regard de notre démarche caractérisée notamment par la démocratie sociale, il est nécessaire que les salarié-e-s soient informé-e-s des négociations en cours tant au niveau de la branche qu'au niveau national. Et ce afin qu'un débat puisse s'établir entre la CGT et les salarié-e-s. Encore faut-il la démocratie sociale que porte la CGT nécessite pour être pleine et entière que les salarié-e-s que l'information arrive jusqu'à leurs destinataires.



C'est donc pour l'améliorer que, depuis 2015, la CGT adresse à chaque greffe, par fax, un compte rendu succinct des réunions de négociations réalisées au niveau de la branche. Nous pouvons en retrouver une copie sur : <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

LA CGT FORCE DE PROPOSITIONS

Au sein de la Commission Mixte Paritaire de Branche, la CGT réclame des augmentations de salaires pour toutes les catégories professionnelles (*signature de l'avenant portant sur la classification et la rémunération, notamment celle des greffiers salariés*). Après 3 ans de négociation, nous avons signé l'avenant sur la prime dite « 13^{ème} mois ». Lors des négociations sur la complémentaire santé, la CGT a participé activement à l'élaboration du cahier des charges, des garanties et des prestations, nous n'avons pas signé l'accord car le choix de prendre un courtier pour la gestion du régime a fait augmenter les frais de chargements impactant le montant des cotisations des salarié-e-s et des employeurs. Nous réclamons une négociation sur la mise en place d'un régime de prévoyance (*risques lourds*).

DÉFENDRE LES RETRAITES

Alors que l'espérance de vie en bonne santé tend à diminuer (*63 ans selon certaines études*), le gouvernement et certaines organisations syndicales sous la pression du MEDEF, ont reculé, de fait, l'âge de départ à la retraite à taux plein à 63 ans. La CGT refuse cet allongement de la durée de cotisations qui ne résout aucunement la problématique du financement, lié à la fois à un sous-emploi chronique et aux exonérations dont bénéficient les entreprises (*30 milliards d'euros en 2009*).

Sachant que la bonne gestion des caisses de retraites pour la branche des greffes permet de garantir un financement des retraites, les administrateurs CGT veillent à ce que l'argent soit utilisé à bon escient pour le bien collectif.

Avec la CGT pour les salarié-e-s des TPE LUTTONS ENSEMBLE !

La Fédération des Sociétés d'Etudes accompagne les salarié-e-s de secteur aussi divers que celui des avocats, des offices ministériels, de l'expertise, des entreprises de service du numérique, des bureaux d'études, des prestataires de services, etc., dont plus de la moitié exercent leur activité professionnelle dans une Très Petite Entreprise (*moins de 11 salarié-e-s*).

Depuis 4 ans, elle a été aux côtés de celles et ceux qui luttent contre les régressions sociales fomentées par le MEDEF avec la complicité du gouvernement, et parfois d'autres organisations syndicales.

Que ce soit l'attaque à l'encontre du Code du travail, via les lois portées par les ministres Rebsamen puis El Khomri, qui n'ont d'autres intérêts que de supprimer les maigres garanties que pourraient encore avoir les salarié-e-s (*dérèglementation en matière de temps de travail, inversion de la hiérarchie des normes, affaiblissement des moyens d'actions de l'Inspection du travail, etc.*), et notamment dans les TPE où le « fait du Prince », est une réalité de tous les jours ;

Ou encore la remise en cause de la Sécurité Sociale, avec l'obligation de mettre en place, pour l'ensemble des salarié-e-s, une couverture santé complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2016. Alors même que le patronat refuse toute hausse des cotisations sociales pour améliorer la prise en charge par la Sécurité Sociale, il accepte volontiers de payer pour une complémentaire santé privatisée. Le but étant d'en finir à plus ou moins long terme avec la Sécurité Sociale construite, depuis 1945, sur trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité ;



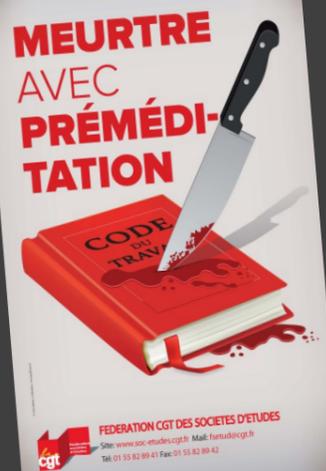
Ou même de la remise en question du statut d'un certain nombre de professions réglementées dans le cadre de la loi Macron (*Avocats, offices ministériels, experts, AJMJ*) qui sous couvert d'améliorer la compétitivité, a surtout ouvert la voie à une dérégulation de ces secteurs d'activité, dont les premiers touchés ont été les salarié-e-s.

D'ailleurs, lors de la discussion de cette loi, nous avons su mettre nos différends de côté, et nous avons travaillé de concert avec le patronat des secteurs concernés pour demander le rejet de cette loi.

Mais notre action ne s'est pas limitée à dénoncer des projets de loi néfastes pour les salarié-e-s, nous avons été aussi force de propositions, ce qui a permis l'amélioration de la loi par rapport au projet initial.

En outre, nous avons aidé des milliers de salarié-e-s à faire respecter leurs droits, face à des employeurs qui se croient de plus en plus tout permis.

« Celui qui combat peut perdre
mais celui qui ne combat pas a déjà perdu »
(Bertolt Brecht)



LA CGT A L'ASSEMBLEE POUR DEFENDRE L'EMPLOI DANS LA BRANCHE

En novembre 2014, lors de notre audition devant l'Assemblée Nationale du projet de loi porté par M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'économie de l'époque, la CGT a participé à une table ronde organisée par la Commission des lois de l'Assemblée Nationale. Celle-ci portait sur l'avenir des professions règlementées. La délégation CGT a dénoncé cette réforme s'inscrivant dans une perspective du « tout libéral » et poursuivant un objectif de déréglementation au nom de « la croissance économique et du développement de l'emploi en France ». La logique

comptable et de rentabilité est privilégiée au dépend des salarié-e-s. Sur la réduction des tarifs, avec une révision quinquennale fixée par décret, la CGT a alerté la commission qu'une telle disposition entraînerait des licenciements et une réorganisation du travail ayant des impacts sur les conditions de travail des salarié-e-s.

Voilà pourquoi, la CGT s'est opposée à ce projet, et continuera à se mobiliser pour réduire l'impact de cette loi dans les entreprises.



POUR NOUS CONTACTER

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

263 rue de Paris - Case 421
93514 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 41

☎ 01 55 82 89 42

✉ fsetud@cgt.fr

🌐 <http://www.soc-etudes.cgt.fr>

📘 <https://www.facebook.com/fsetud/>

🐦 <https://twitter.com/FSETUD>

